A la séance d'aujourd'hui, M. Haussemann, démocrate, déclare que le texte de l'article 112 modifié permettrait d'atteindre tous ceux qui combattent les abus du militarisme; il adjure le Parlement de le repousser.

Dans sa réponse, le général Brosard de Schellendorf, ministre de la guerre, déclare que l'armée constituant le plus puissant obstacle à la réalisation des projets socialistes on cherche à la détruire.

La rédaction gouvernementale de l'article 112 est la seule efficace pour combattre cette œuvre de destruction.

M. Bebel réplique avec vivacité; il accuse les autorités militaires de chercher à provoquer une émeute afin d'étouffer dans le sang le mouvement socialiste et fait allusion à un coup d'Etat que préparerait le gouvernement.

Pendant ce discours, le ministre de la guerre, les conservateurs et les catholiques sont en conférence : le gouvernement s'efforce, dans le but que nous signalons plus haut, de s'assurer leurs votes pour l'article 112.

Berlin, 11 mai. — Le Reichstag a repoussé le paragraphe 112 et tous les amendements, sur la proposition de M. Richter.

Le Reichstag a repoussé en bloc le projet de loi sur les menées subversives; l'agitation et l'émotion sont grandes dans le monde politique et dans le public; les prévisions sont pessimistes.

Berlin, 11 mai. — M. de Koeller, ministre de l'intérieur de Prusse, qui a soutenu devant le Reichstag, avec la vivacité que l'on sait, la rédaction du gouvernement sur les menées subversives, a reçu hier au Reichtag même une lettre le menaçant du même sort que le président Carnot.

L'insurrection cubaine

Madrid, 11 mai. — Une dépêche privée de la Havane annonce que les insurgés, après avoir détruit le pont du chemin de fer entre Caminos et San-Luis, ont attaqué Cauey. On n'a aucun détail sur cette affaire. Près de Santiago-de-Cuba, à Pinar, on a vu des embarcations suspectes. On suppose que le chef Gallazo se trouve à bord de l'un de ces bateaux. Une grande surveillance est exercée afin d'empêcher son débarquement.

Grave maladie de M. Dupuy-Dutemps

Lavaur, 11 mai. — M. Dupuy-Dutemps, ministre des travaux publics, qui, après avoir présidé à la pose de la première pierre des viaducs de Tanus et assisté à Albi aux fêtes organisées en son honneur, s'était rendu à Lavaur dans sa famille, vient de tomber subitement et gravement malade.

Le ministre est atteint d'une bronchite aiguë intense avec état fébrile très prononcé. Les médecins qui soignent M. Dupuy-Dutemps attribuent cette maladie au surmenage et à la fatigue.

Rappelons que M. Dupuy-Dutemps a accompagné M. Félix Faure au Havre. De cette ville, il s'est rendu à Toulon auprès de son fils qui est aspirant de marine à bord du vaisseau-école l'*Iphigénie*.

Ce fut dans cette ville qu'il apprit la nouvelle de la catastrophe de Bouzey, qui occasionna son départ précipité pour Epinal. On se souvient de l'enquête faite par le ministre lui-même à Bouzey et dans les environs, enquête qui dura plusieurs jours.

D'Epinal, le ministre s'est rendu à Langres et de Langres à Paris, où il ne passait que quelques heures pour aller aussitôt dans l'Aveyron et dans le Tarn.

Toutes ces pérégrinations se sont effectuées en moins de trois semaines. Les médecins ont ordonné à M. Dupuy-Dutemps le repos le plus absolu.

L'expédition de Madagascar

Paris, 11 mai. — Le ministre de la marine a reçu avis de l'arrivée à Majunga, ce matin à sept heures, du vapeur allété *Aca*. Tout allait bien à bord.

L'*Aca* était parti de Marseille, le 19 avril, avec des détachements des 3e et 7e régiments d'infanterie de marine, comprenant 2 officiers, 2 sous-officiers, 4 caporaux, 150 hommes. Ce transport avait pris, en passant à Philippeville, un contingent de kabyles destinés à servir de porteurs.

Le parti bonapartiste

Le prince Victor Napoléon vient d'adresser au baron Legoux, son délégué général, une lettre le relevant de ses fonctions et remettant aux comités plébiscitaires le soin de nommer eux-mêmes leur président :

« Veuillez, écrit le prince au baron Legoux, réunir les présidents des comités plébiscitaires de la Seine et leur faire connaître que, sur votre demande, j'ai résolu de supprimer les fonctions de délégué général adoptées jusqu'à ce jour en vue du concerne la réglementation des comités et notamment la présidence et l'élection du bureau.

« En laissant les comités s'organiser et se constituer dans leur complète indépendance, je suis heureux de leur donner une nouvelle preuve de ma confiance. Pour vous, mon cher baron, j'apprécie comme elle le mérite votre insistance dans ces circonstances; elle vous a été dictée par un dévouement éclairé que vous avez cessez de me témoigner et dont je vous garde une vive reconnaissance. »

A la suite de cette lettre, les comités se sont réunis et ils ont adopté un ordre du jour assurant le baron Legoux de leur affection et de leur dévouement.

Les chiens de Clichy — Une affaire scandaleuse

Paris, 11 mai. — L'*Eclair* rapporte qu'une singulière rumeur s'est répandue hier à Clichy et y a fait naître une vive émotion. On aurait en effet découvert que de nombreux chiens volés dans la région auraient été vendus et débités pour du mouton sur le marché de la localité.

Le fait a paru d'autant plus vraisemblable que déjà, il y a deux ans, un boucher fut condamné pour faits identiques.

Quoi qu'il en soit, il paraît que plusieurs têtes de chiens ont été retrouvées dans un égout et que mercredi les employés du Laboratoire municipal ont saisi plusieurs quartiers de viande qui, paraît-il, ont été reconnus pour être du chien.

Ajoutons que les bouchers de Clichy sont étrangers à ce fait, qui serait à la charge de bouchers étrangers à la localité.

S'il faut en croire la rumeur publique, un grand nombre d'arrestations seraient imminentes.

L'inauguration de la nouvelle Ecole de santé de Lyon

Lyon, 11 mai. — Le ministre de la guerre arrivera à la gare de Perrache dimanche matin, à 8 heures 53. Il sera salué, au nom de la ville, par le maire et le bureau du conseil municipal, et montera immédiatement en voiture pour se rendre à l'Ecole du service de santé militaire, avenue du Pont-du-Midi.

A l'entrée de l'Ecole, les troupes qui auront fait le service d'honneur défileront devant le ministre. La cérémonie d'inauguration aura lieu ensuite. Trois discours seront prononcés : par M. Gailleton, maire de Lyon; le ministre et M. Kelsch, membre de l'Académie de médecine, directeur de l'Ecole.

Après la visite du bâtiment, le général Zurlinden se rendra à l'Hôtel de Ville où un déjeuner intime lui sera offert par la municipalité. Il quittera Lyon à deux heures 45.

Dans les bassins houillers du Midi

Saint-Etienne, 11 mai. — Dans une grande réunion du conseil fédéral des mineurs à la Bourse du travail, on a examiné si le différend élevé entre les mineurs et les exploitants par la loi du 21 juin transformant les caisses de retraite et de secours devait être porté devant les tribunaux ou devant la commission arbitrale.

La réunion a incliné pour ce dernier moyen.

MM. Basly et Lamendin, qui assistaient à ces débats, sont partis pour Decazeville, où ils sont arrivés ce matin. Ils feront une conférence demain.

La semaine prochaine, d'autres conférences auront lieu dans le bassin houiller.

L'état du duc d'Orléans

Séville, 11 mai. — Hier soir, le duc d'Orléans a été transporté sur une civière au palais Santelmo.

Les Allemands au Maroc

Londres, 11 mai. — Télégramme de Berlin au *Standard* de ce matin :

« Le ministre allemand à Tanger a fait débarquer un détachement du croiseur *Alexandrine* à Safi, sur la côte atlantique du Maroc, pour obtenir réparation du meurtre d'un sujet allemand commis dans ce port. Ce détachement ne quittera Safi que lorsque la satisfaction demandée aura été accordée. »

DE PARIS A MARSEILLE EN 13 HEURES

A partir du nouveau service d'été, on ne mettra plus que 13 heures pour le trajet de Paris à Marseille qui en prenait 17 il y a quelques années à peine, et actuellement encore, près de 14. En partant le soir à 8 heures 25 de Paris, on arrive à Marseille à 9 heures 25 du matin. Les voyageurs pressés pourront reprendre le train du soir même et être de retour à Paris le lendemain matin.

C'est grâce à la machine compound, si heureusement transformée par M. l'ingénieur en chef Baudry, qu'on a pu réaliser une aussi avantageuse économie de temps.

Cette machine, beaucoup plus puissante que celles des autres modèles, doit sa force au raccourcissement de sa chaudière et au développement de sa base d'appui, circonstances qui concourent à augmenter la stabilité de marche et à diminuer les réactions latérales sur la voie.

Le principe de la transformation est tout entier dans le raccourcissement de la chaudière. Or ce raccourcissement a pu se faire sans diminuer la puissance de la locomotive et sans nuire à l'économie de combustible, grâce à la substitution de tubes à ailettes aux tubes lisses. Le foyer est en cuivre au lieu d'être en acier. Les deux petites roues de devant forment un chariot mobile sous un pivot central, ce qui permet à la locomotive de franchir à toute vitesse des courbes pour lesquelles un ralentissement était indispensable alors que les roues étaient fixes.

Marseille se trouve à 864 kilomètres de Paris. En franchissant cette distance en treize heures, cela fait une vitesse moyenne de 66 kilomètres 461 m. à l'heure, 1 kilomètre 107 m, 68 c, à la minute.

Ce n'est pas la plus grande vitesse parcourue sur les réseaux français, et nous avons par exemple le rapide qui parti de la gare du Nord à 11 heures 50 du matin, arrive à Calais à 3 heures 30, après avoir franchi 295 kilomètres, soit 80 kilomètres en 3 heures 40, soit 80 kilomètres 54 mètres à l'heure.

Mais entre Calais et Paris il n'y a qu'un arrêt de 3 minutes à Amiens. Entre Paris et Marseille il y en a sept qui font perdre 61 minutes.

Ce sont ces arrêts qui nous empêchent d'améliorer notre vitesse, nous explique un haut fonctionnaire de l'administration. Et le temps perdu ne l'est pas par notre faute, mais à cause de la poste qui nous prend 13 minutes à Lyon, 11 à Avignon, 10 à Dijon, alors que le changement de machine et le déchargement des bagages peuvent toujours s'effectuer en 5 minutes.

Puis il faut tenir compte des correspondances des trains qui, sur un réseau aussi développé, rendent très difficiles les modifications d'horaires.

En fait, les nouvelles machines peuvent fournir 105 kilomètres à l'heure. Vitesse qui n'a encore été atteinte sur aucun de nos réseaux. Aussi espérons-nous pouvoir réduire encore le trajet de Marseille. Peut-être pourra-t-on un jour y aller en dix ou onze heures; sûrement nous pourrons arriver à douze heures. Ce sera un joli résultat, et il faudra encore beaucoup étudier la question pour y parvenir. »

A son avant, la nouvelle machine porte une sorte de bec coupe-vent : sa cheminée, sa chaudière et son toit d'abri sont taillés en biseau de façon à ne présenter aucune surface plane à la résistance de l'air.

On a du reste baptisé familièrement ce système : locomotive coupe-vent. C'est cette ingénieuse disposition qui a permis d'atteindre la vitesse de 105 kilomètres à l'heure, ce qui n'avait jamais été obtenu jusqu'ici.

LES ARBALÉTRIERS DE ROUBAIX

De magnifiques fêtes viennent d'avoir lieu en Belgique en l'honneur des arbalétriers.

On sait que les institutions d'arbalétriers ont toujours été fort en honneur dans nos Flandres.

Les compagnies du serment, archers et arbalétriers, sont d'origine fort ancienne, et remonteraient, suivant quelques auteurs, à l'établissement des communes que, dans le principe, elles auraient eu pour mission de défendre. On les nommait, nous dit Th. Leuridan, dans son « Histoire de Roubaix » *Gildes* ou *Sermens* à cause du serment de fidélité prêté par chaque confrère à son entrée dans la compagnie. Les souverains et les communes ne cessèrent d'encourager des institutions qui étaient pour eux la source des plus grands avantages, et qui leur fournissaient, en temps de guerre, des hommes exercés au maniement des armes et précieux surtout pour la défense des places.

De corporations exclusivement militaires, les compagnies du serment devinrent insensiblement des sociétés de récréation et de *plaisance*, sans pour cela perdre entièrement leur caractère primitif. Placées, celles des archers sous l'invocation de saint Sébastien, celles des arbalétriers sous l'invocation de saint Georges, elles formèrent une milice bourgeoise chargée de maintenir le bon ordre dans la cité, tout en faisant le principal ornement des cérémonies et des fêtes publiques.

Cette transformation s'était opérée depuis longtemps déjà, quand fut créé à Roubaix la compagnie des archers dite de Saint-Sébastien.

En 1491, le seigneur Pierre de Roubaix institue à Roubaix la Compagnie des Arbalétriers, et fait élever pour leur usage la chapelle de Saint-Georges et de Saint-Sébastien qu'il dote de reliquaires, de joyaux, de livres et de tout ce qui est nécessaire au service divin. Le seigneur de Roubaix s'agrégea lui même à la compagnie qu'il instituait et en partagea les exercices.

Outre le roi de plaisance que l'adresse leur donnait chaque année, les archers comme les arbalétriers reconnaissaient pour chefs un grand connétable élu et inamovible, un connétable de l'année ou comptable, et quatre anciens, formant ensemble le conseil aux délibérations duquel devait assister le bailli ou son lieutenant. Quand ils marchaient en corps tambour et fifre en tête, un capitaine d'armes les commandait, un enseigne à cheval portait leur bannière où flottait l'image de saint Sébastien ou de saint Georges, le *Fol*, dit M. Th. Leuridan, gambadait autour d'eux agitant ses grelots et traînant son cheval d'osier.

En 1680, les arbalétriers reforment leurs cadres et prêtent serment entre les mains du lieutenant du marquisat.

Le 2 novembre 1685, les arbalétriers vendent leur hôtel, cabaret et jardin de la rue Saint-Georges. Ils en retiennent une rente annuelle de 100 livres 7 sous 6 deniers qui, avec celle de 9 livres 15 sols provenant de l'aliénation du cimetière de leur chapelle, avec les 52 livres allouées annuellement par le seigneur de Roubaix, les droits d'entrée et de sortie des confrères et leurs cotisations formaient la caisse de la compagnie.

C'était une compagnie quelque peu aristocratique que celle des arbalétriers; on y voyait des noms appartenant à la haute bourgeoisie, aux échevins, aux notaires, aux médecins, aux manufacturiers.

Les arbalétriers portaient l'aison *d'argent a un saint Georges contourné de carnation, vêtu de gueules et d'azur, son casque de même, panaché de gueules, monté sur un cheval bai, harnaché et panaché de gueules; le saint tenant son épée de sable et terrassant un dragon de sinople, miraille d'argent, lampassé et armé de gueules, sur une terrasse de sable.*

Outre la compagnie de Saint-Georges qui reconnaissait le seigneur de Roubaix pour fondateur et qui, pour cela, avait un caractère officiel, il y eut d'autres confréries d'arbalétriers, entre autres celle érigée en 1742, au cabaret des *Trois Bouteilles*, qui, dans ses statuts, avait relaté cette clause curieuse au point de vue des mœurs de l'époque : « Art. 31. S'il arrivait qu'aucun confrère, aux jours d'attaux et d'assemblée générale, prendrait le nom de Dieu en vain, quérellerait ou se battrait, il sera tenu et obligé de faire tel voyage de pelerinage ou donner tels deniers aux pauvres qu'il sera ordonné par les roy, grand connestable et anciens ».

Situation météorologique. — Roubaix 11 mai. — Hauteur barométrique : 766 Température

A 7 heures du matin	15 degrés	au-dessus de zéro.		
A 1 — du soir	23 —	au-dessus de zéro.		
A 4 — —	22 —	au-dessus de zéro.		

TOUT VIENT A POINT

Aux petits des oiseaux Dieu donne la pâture,
Et sa bonté s'étend sur toute la nature.
La femme eut la peau douce et la fraîcheur du teint
Que Vaissier lui conserve avec le Congo fin.
Georges Ceulée, au savonnier parisien.

CHRONIQUE LOCALE

ROUBAIX

Tramways à trolley. — On a pu voir ces jours derniers, dans nos informations, que la Compagnie des tramways à câble de Brooklyn est citée devant le Grand Jury pour homicide. Ce fait vient donner à notre Chambre de commerce un motif sérieux de plus pour poursuivre l'étude qu'elle a commencée, afin de dégager sa responsabilité dans une question capitale pour Roubaix-Tourcoing.

De partout on répudie le système à trolley; et c'est cet instant précis que l'on choisit chez nous pour introniser un système dont les autres ne veulent plus.

Assurément, il n'est point question d'enrayer les progrès de l'électricité. A cela nul ne songe.

Mais ce qui constitue le progrès en la matière, ce sont les voitures indépendantes à accumulateurs.

On leur reproche un poids mort considérable, la rapide détérioration des plaques, ce qui accroit notablement le prix de revient.

Cependant, il demeure prouvé que ce prix, par voiture et par kilomètre, n'est pas supérieur à 0 fr. 52.

Quel prix inférieur pense-t-on atteindre à Roubaix, avec le système actuel ?

Avant de s'engager à fond, il eut été bon de voir ailleurs, même plus loin que Bruxelles.

Le système par accumulateurs a des inconvénients par suite des trépidations de la voiture et aussi grâce au régime de décharge, parfois excessif, notamment lors des démarrages et dans les rampes.

Afin d'obvier à cet inconvénient la Waddell-Entz Company, à New-York, utilise pour la traction électrique un accumulateur d'un nouveau type, plus léger et bien plus robuste que les accumulateurs au plomb.

Il résulte de nombreux essais, auxquels ces accumulateurs ont été soumis, que l'on peut les décharger très rapidement et même les mettre en court circuit, sans qu'il en résulte aucun inconvénient pour les électrodes.

Le régime normal de décharge est de 40 ampères. La résistance intérieure de l'élément est de 0,001 ohm et tombe à 0,0005 ohm lorsque la décharge est rapide. La force électromotrice nécessaire pour la charge est de 0,94 volt par élément; la différence de potentiel aux bornes pendant la décharge est de 0,89 volt. Enfin la capacité d'un accumulateur pesant 13 kilog. est de 250 ampères-heure.

Chaque voiture porte 144 éléments qui ne représentent qu'un poids de 1.827 kilos.

Pour 2.360 kilomètres parcourus, les dépenses d'exploitation n'ont pas dépassé 0,45 par voiture et par mille (1.609 mètres), ou exactement par kilomètre 0,27967 soit 28 centimes.

Et ce prix est le jalon que nous voulons poser sur la voie des études qui se continuent à Roubaix-Tourcoing. — A. B.

Le Bureau de la Société industrielle et commerciale s'est rendu, il y a quelques jours, chez M. Julien Lagache, pour le féliciter de sa nomination de chevalier de la Légion d'Honneur. M. Louis Cordonnier a lu et déposé l'adresse que voici :

« Monsieur le Président,

» L'industrie, le commerce, la population tout entière de Roubaix ont accueilli avec un vif contentement la nouvelle de la distinction si méritée dont vous venez d'être l'objet. La Société industrielle et commerciale de Roubaix aurait cru manquer à un devoir et se serait refusé à elle-même une précieuse satisfaction, si elle ne s'était associée, par une démarche spéciale, au sentiment unanime. C'est l'agréable mandat que nous venons accomplir en ce moment près de vous, en souhaitant que cette heureuse circonstance maintienne et confirme l'harmonie des rapports qui, grâce à votre haute courtoisie, ont toujours existé entre la Chambre de commerce et la Société industrielle et commerciale.

» Veuillez agréer, Monsieur le Président, l'expression de notre haute et cordiale considération.

(Suivent les signatures des membres du Bureau.)

Poursuites contre le « Roubaisien ». — Depuis un an, le journal le *Roubaisien* reproduit, dans chacun de ses numéros, des accusations d'escroquerie contre l'adjoint Lepers et plusieurs conseillers municipaux qui auraient, affirme-t-il, touché une somme de 200 francs pour un voyage au familistère de Guise et n'auraient pas fait ce voyage.

On annonce que, dans sa dernière séance, le comité exécutif du parti ouvrier a décidé que trois des conseillers accusés traduiront le gérant du journal devant la cour d'assises afin qu'il fasse la preuve de ses allégations.

Pour les blessés de Madagascar. — L'Association des Dames Françaises a reçu 10 francs de M. Schuhl jeune pour les blessés de Madagascar.

Les grandes Régates internationales que le Club nautique *Trois-Etoiles* fera courir sous son pavillon le dimanche 26 mai pour la treizième fois sur le canal de Roubaix, au Blanc-Seau, promettent de ne le céder en rien à celles des autres années. On sait que le succès de ces régates, tant au point de vue sportif que pour le public amateur, a toujours été très grand, récompensant ainsi les organisateurs du travail considérable qu'amènent les préparatifs de ces belles fêtes.

M. Félix Faure, président de la République, a envoyé au club *Trois-Etoiles* un magnifique objet d'art de Sèvres qui sera décerné à l'équipe victorieuse de l'épreuve la plus importante de la journée.

Dès maintenant, les engagements parviennent nombreux et nous verrons les « Rowing-Men » les plus en renom se disputer tour à tour les places sur notre beau canal que le soleil voudra bien égayer de ses rayons pour la circonstance.

Amiens, Boulogne-sur-Mer, Calais, Gand, Lille et Valenciennes sont déjà inscrits; d'autres le seront incessamment : nous avons donc une belle journée en perspective.

La « Ruche Roubaisienne. » société anonyme d'habitations à bon marché. — On nous prie d'insérer la note suivante :

« La Commission d'études ayant appris que beaucoup de personnes hésitent à donner leur adhésion dans la crainte qu'elle ne constitue pour l'avenir un engagement vis-à-vis de la société, rappelle à tous ceux que cette crainte retient, que l'adhésion n'est que provisoire et ne s'applique qu'au principe même de la société, c'est-à-dire qu'elle signifie simplement que l'on est partisan d'acquérir une maison en la payant par amortissements. Ouvriers, employés, vous avez tous ce désir : n'attendez pas pour l'affirmer que la société fonctionne et que votre place soit prise. Elle fonctionnera d'autant plus vite et plus puissamment que tous vous coopérerez à son organisation en produisant une poussée irrésistible, en gens avisés, prenez votre rang car les premiers resteront premiers; ils étaient 75 dimanche dernier, aujourd'hui ils dépassent 200, dans quelques jours le nombre en sera décuplé.

» Les adhésions sont reçues à toute heure de la journée au local du *Sans-Souci*; elles doivent contenir le nom, l'adresse de l'adhérent, le prix du loyer qu'il peut payer par mois et le quartier où il désire faire construire : ces renseignements sont utiles à la commission pour ses travaux, mais il est bien entendu qu'ils ne *constituent, pour l'adhérent*, aucune obligation pour l'avenir.

» Les statuts et cahiers des charges étant à l'impression seront délivrés aux adhérents la semaine prochaine afin de les éclairer sur l'organisation et la marche de la *Ruche roubaisienne* et des obligations qu'elle impose pour devenir acquéreur d'une maison. Ce n'est qu'après avoir pris connaissance de ces documents à tête reposée que l'adhérent devra se prononcer dans une prochaine réunion. »

Les habitations ouvrières. — Nous recevons la communication suivante avec prière de l'insérer :

« La commission administrative de la société coopérative l'*Epargne ouvrière*, établie au « Ratier Club », rue de l'Ommelet, 192, pour la construction de maisons destinées à la classe laborieuse, a l'honneur d'informer les membres participants et les membres honoraires que la réunion générale qui devait, aux termes des statuts, avoir lieu au siège social, le deuxième dimanche du mois, à quatre heures de l'après-midi, est reportée au dimanche 19 mai, à la même heure.

» L'ordre du jour comprend la nomination des contrôleurs, la formation des sections, la question des assurances, celle des impôts ainsi que diverses mesures intéressant le fonctionnement du service. Un retard imprévu dans la rédaction des livres d'instructions et des carnets individuels est la cause de cette remise exceptionnelle.

» La présence à cette réunion est indispensable; on compte sur l'exactitude des huit cents sociétaires inscrits, auxquels sont rappelés les multiples moyens d'active propagande à leur disposition pour la vulgarisation d'une œuvre humanitaire entre toutes, dont l'avenir repose sur le grand nombre de ses collaborateurs.

« Les membres de la commission administrative sont convoqués à une réunion spéciale aujourd'hui dimanche, à quatre heures, chez M. Louis Marcotte, secrétaire de la société, place d'Audenarde (Sacré-Cœur). »

Les contributions. — Des avis de la Mairie informent les intéressés que les rôles de la contribution sur les voitures, chevaux, mules et mulets de l'année 1895; des taxes établies par loi du 16 septembre 1871 sur les billards publics et privés; de la taxe sur les vélocipèdes; des taxes établies sur les abonnés des Cercles, sociétés et lieux de réunions, sont en recouvrement à partir de ce jour.

L'Œuvre de la Bouchée de Pain. — Dons reçus : Une partie de dominos, 40 centimes; quête faite chez M. Houfflain, 45 cent.

L'annonce du tirage pour le dimanche 19 courant a fait enlever la plupart des derniers reçus; ils deviennent très rares, car en dehors de chez MM. Barot, Grand'Place, et Jubé, rue de la Gare, il devient presque impossible de s'en procurer.

La location pour le tirage est à peine ouverte que déjà les places s'enlèvent. Avis à ceux qui tiennent à y assister.

Toutes les places pour cette représentation seront numérotées comme pour le théâtre, c'est-à-dire les loges, fauteuils, pourtours et très galeries de face.

La grève de chez MM. V. Cattelain et Cie. — M. Henri Carrette, maire de Roubaix, a fait, samedi matin, apposer sur la façade de l'Hôtel de Ville l'affiche suivante :

« En exécution de l'article 12 de la loi du 27 décembre 1892, le Maire de la ville de Roubaix porte à la connaissance des intéressés qu'une demande de conciliation et d'arbitrage a été déposée entre les mains de M. le Juge de paix des cantons Est et Ouest, par un groupe d'ouvriers tisserands de l'établissement de M. Victor Cattelain, fabricant de tissus à façon, boulevard Gambetta, à Roubaix ».

M. Victor Cattelain se rendra à l'invitation de M. le Juge de Paix.

— Dans la journée de samedi, plusieurs nouveaux ouvriers ont été embauchés.

On cherche vainement quelquefois une belle habitation à louer sans pouvoir la trouver. On nous en signale cependant une Boulevard de Paris qui est un vrai bijou. Excavée entier, vaste vestibule, beau salon et salle à manger parquetés, véranda avec jolis vitraux, belles pièces au premier étage, dépendances de toute sorte, gaz et sonneries électriques partout, salle et appareils de bains. Le tout bien tapissé et peint, frais, artistique même. Beau jardin bien planté d'arbres fruitiers et d'agrément.

Prendre l'adresse au bureau du journal ou laisser son adresse. 92945

Le « Journal de Roubaix » a publié un *pourpoint*, « un voyage à travers la République d'Amérique, » paraissant hebdomadairement pendant 20 semaines; chaque fascicule contient 16 magnifiques photogravures, faisant en tout 320 gravures. Texte descriptif très intéressant et introduction par le célèbre écrivain et voyageur français Paul Bourget.

Le demander à tous les porteurs du *Journal de Roubaix* et à la librairie. Prix, 0,60, par poste, 0,75.

En vente le numéro 5. 92237.

Un accident de voiture. — M. Adolphe Polite, charretier au service de l'ébouage de Roubaix, conduisait, samedi matin, un tombereau de fumier aux dépôts, route de Marcq, quand, voulant se porter au devant de son cheval, il fut atteint par un des timons du véhicule. Après avoir reçu les soins de M. le docteur Batruille, le blessé a été admis à l'Hôtel-Dieu.

Chute d'une octogénaire. — Une ménagère, Victoire Fernez, âgée de 81 ans, passant dans la cour Roussel, rue des Longues-Haies, fut bousculée par des enfants qui jouaient et tomba si malheureusement qu'elle se fractura le col du fémur. M. le docteur Godefroy, après avoir appliqué un pansement sommaire, a fait admettre d'urgence la blessée à l'Hôtel-Dieu.

Une arrestation. — En vertu d'un mandat d'arrêt délivré par M. Doblock, juge d'instruction, la police de sûreté a arrêté, vendredi à midi, un ouvrier, Arthur Michon, trieur de laines, rue du Chemin-de-Fer.

Une jeune fille arrêtée pour vol de chromos. — Une ouvrière empaqueteuse, Marie Lebrun, habitant rue de la Barbe-d'Or, a été arrêtée samedi matin. Cette jeune fille, employée chez M. Sénécaut, imprimeur, rue de la Fosse-aux-Chênes, est inculpée de vol de chromos pour une valeur de 20 francs. Elle a été écrouée au dépôt de police du premier arrondissement.

Les autorisations de bâtir. — MM. F. Lescronier, une maison rue du Cartigny; C. Libyn, une maison rue Jouffroy; A. Duqueesne, cinq maisons rue de Rocroy; Leclercq-Dupire, un magasin rue de l'Hospice; T. Ryckbosch, deux maisons rue d'Oran; F. Gronier, deux maisons rue d'Oran; Jean Selle, une maison rue d'Alma; F. Willaumez, une maison rue de l'Amiral Courbet; Léon Dufour, une maison rue du Lieutenant Castelain; Julien Lepers, une maison rue de Croix.

Les sociétés qui naissent — Par arrêté préfectoral du 1er mai 1895, la société particulière de jeu de cartes dite : « des Bons enfants, » établie chez le sieur Alphonse Kindt, rue des Longues-Haies, 99, est autorisée à se constituer légalement.

Ne pas confondre. — En parlant hier d'un homme ivre, nous avons dit par erreur que le plaignant est M. Blondel et M. Vandenberghe l'accusé. C'est le contraire qu'il faut lire.

Croix. — *Fête de Jeanne d'Arc.* — Nous apprenons que pour des raisons particulières la fête de Jeanne d'arc sera célébrée à Croix le 23 mai, jour de l'Ascension.

Tous les habitants sont priés de remettre à ce jour-là le pavoisement et la décoration de leurs maisons.

Nous ferons connaître très prochainement le programme arrêté par le comité organisateur.

— *Les premières communions.* — Dimanche prochain, 19 mai, auront lieu les premières communions en l'église St-Martin à Croix. Communiants et communiantes seront confirmés le jour même à la grand'messe de 10 heures par Mgr de Lydda.

— *Vol d'un livret de Caisse d'épargne.* — M. Seguin, commissaire de police, se livre, en ce moment, à une enquête au sujet du vol d'un livret de Caisse d'épargne, dont la valeur est de 1026 fr. 53.

D'après les renseignements déjà recueillis par ce magistrat, le vol aurait été commis en juin 1893, lors du décès du père de la titulaire du livret. Le coupable, dont l'arrestation paraît imminente, n'a pas réussi dans sa tentative, grâce aux mesures prises immédiatement par la Caisse d'épargne.

Wasquehal. — *Réunion de la commission des finances.* — La commission des finances se réunira à la mairie le jeudi 16 mai, à 5 heures et demie du soir, pour la vérification des comptes du receveur municipal et administratifs de l'exercice de 1894, tant pour la commune que pour le Bureau de Bienfaisance, et pour l'établissement des budgets additionnel de 1895 et primitif pour 1896.

— *Réunion du Bureau de Bienfaisance.* — Les membres administrateurs du Bureau de Bienfaisance de la commune de Wasquehal se réuniront à la mairie, en session budgétaire, le jeudi 16 mai prochain, à 6 heures précises du soir, pour délibérer sur les objets suivants : 1. Comptes du receveur municipal et administratifs du bureau pour l'exercice 1894; 2 Question de l'assistance médicale gratuite à domicile; 3. Etablissement des budgets additionnels de 1895 et primitif pour 1896; 4 Questions et objets divers.

— *Réunion du Conseil municipal.* — Le Conseil municipal de la commune de Wasquehal se réunira à la Mairie, dans la salle ordinaire de ses séances, en session ordinaire et budgétaire, le jeudi 16 mai prochain, à six heures et demie du soir, pour prendre délibérations des objets portés à l'ordre du jour suivant :

1° Comptes du receveur municipal et administratifs de l'exercice 1894; 2° Compte rendu au Conseil de la question ayant trait à l'assistance médicale gratuite à domicile : 3 Revendications (desiderata) du Parti ouvrier, remises le 1er mai; 4° Décision définitive à prendre pour le pavage des chemins vicinaux ordinaires n° 2 dit « Le pave du Heule », et n° 6 dit « Chemin du Triez » : 5° Délibération à prendre sur la réception définitive des travaux de pavage exécutés au chemin rural n° 1 dit « de la Planche-au-Rez » : 6° Communication des budgets du service vicinal pour 1895 et 1896, additionnel et primitif; 7° Etablissement des budgets additionnel 1895 et primitif pour 1896 : 8° Questions et objets divers.

— *Les autorisations de bâtir.* — Par arrêté préfectoral en date du 6 mai, la société coopérative de charbon « la Fraternelle » est autorisée à construire un magasin de charbon ayant une porte de sortie donnant sur le chemin de halage du canal de Roubaix au point kilométrique 7 k. 775.

Lannoy. — *Une rixe entre ouvriers.* — Vendredi soir, vers 7 heures, deux ouvriers, Wanin et Hurtebise, lileurs chez MM. Boutemy frères, et demeurant à Lannoy, se sont pris de querelle à la suite d'une discussion survenue à l'atelier. Hurtebise, qui a reçu de nombreux coups, a été soigné par M. le docteur Parmentier. La gendarmerie de Lannoy a ouvert une enquête.

Communications

ENTERREMENT DU 12 MAI. — Mme Arsène Trocné, née Léonie Herbaut, 4 h. Saint Jean-Baptiste.

LE COMITÉ de l'Association amicale des Anciens élèves des Frères invite les membres de l'Association à être présents avec insigne au local aujourd'hui dimanche, à 4 h. 1/4 au plus tard, pour assister au *Te Deum* qui sera chanté en l'honneur de Jeanne d'Arc, en l'église Saint-Martin, où des places leur seront réservées.

LES MEMBRES DE LA JEANNE D'ARC, société de secours mutuels et de retraites, sont priés d'être présents avec insigne au siège de la société aujourd'hui dimanche, avant 4 heures 20 pour assister au *Te Deum* qui sera chanté en l'honneur de la patronne de la société le même jour à 3 heures. Des places leur seront réservées dans la grande nef de l'église Saint-Martin.

CERCLE DU DAUPHIN. — MM. les membres du cercle du Dauphin sont avisés que les plans de transformation et d'aménagement du cercle seront exposés à partir d'aujourd'hui dans la tabagie du cercle.

LA COMMISSION ADMINISTRATIVE de la société chorale l'Union des Travailleurs informe le public que la soirée qu'elle organisait au profit d'une famille nécessiteuse est remise au dimanche 19 courant, à 7 heures du soir, en son local cafe Louis Forlix, Au Tronbadour, 10 place de la Liberté.

LA COMMISSION ADMINISTRATIVE de l'orpheon les Inoffensifs rappelle à ses membres, que le départ pour Moulins-Lille aura lieu du local, à une heure très précise, pour prendre le train à 1 heure 30. Réunion au local à une heure moins le quart. Tenue de rigueur.

Corsets parisiens dernier genre. Elégance, souplesse, solidité. Mademoiselle Haverbèque, rue des Arts, 56, Roubaix. 90780 – 39628

LETTRES MORTUAIRES ET D'OBITS
depuis 3 francs le cent.
IMPRIMERIE ALFRED REBOUX. — **AVIS GRATUIT** dans le *Journal de Roubaix* (Grande édition) et dans le *Petit Journal de Roubaix*.

BEURRE D'OOSTCAMP garanti pur à **3,30** le kilog
MAISON CENTRALE DE LA LAITERIE D'OOSTCAMP
A ROUBAIX, RUE DU BOIS, 13
— SUCCURSALES —

A ROUBAIX	
Rue du Bois, 13;	Rue de la Chaussée, 2
Rue de l'Industrie, 2;	Rue Decrème, 37,
Rue Pierre-de-Roubaix, 153;	Rue Turgot, 68;
Rue Pierre-de-Roubaix, 38;	Place de la Gare, 12
Place d'Ameus, Mayot, boul. 5;	Grande-Rue, 38.
Rue d'Italie, 35;	Rue de la Fosse-aux-Chênes 9
Rue de l'Epeule, 188;	A TOURCOING
Rue de Tourcoing, 155	Rue de l'Hôtel-de-Ville, 5.
Rue du Tilleul, 113.	Rue de Gand, 91;
Boulevard de Strasbourg, 126;	Rue du Tilleul, 15.
Rue Corneille, 7;	A CROIX
Rue du Collège, 74 bis;	Rue de la Gare chez M. Davivier
Rue de la Halle, 9;	A WATTELOS
Boulevard de Paris, 21,	Salembier-Hollebecq, r. Carnot
Rue Notre-Dame, 27;	A LILLE
	Rue Royale, 38, épic. Devernay

Exiger sur le papier la vignette d'Oostcamp et sur les mottes de beurre la marque de la laiterie d'Oostcamp. 87930

ENTREPRISE GÉNÉRALE D'AMEUBLEMENTS & OBJETS D'ART
FABRICATION SUPÉRIEURE
MOREL-GOYEZ tapissier décorateur,
LILLE, 19 et 27, rue Royale, 19 et 27, LILLE
83805—37910

TOURCOING

Une conférence du R. P. Van Tricht. — Chaque année, les dames patronnesses du Vestiaire des écoles catholiques organisent en faveur de cette œuvre une fête de bienfaisance.

Elles s'étaient assuré cette année le concours d'un conférencier dont la réputation n'est plus à faire ici; et samedi soir, dans la salle de la rue du Sentier, le R. P. Van Tricht a, pendant une heure et demie, tenu son auditoire sous le charme de sa parole élégante et imagée.

Le sujet qu'il avait choisi n'était pas banal : la vieille fille. De cette délaissée q